

# Évaluation des conséquences socio-économiques d'une fermeture prolongée de la pêcherie d'anchois dans le golfe de Gascogne ( zones 8a, 8b)

Zoom sur les enjeux d'une fermeture  
pour les flottilles de Bretagne et des Pays de La Loire

Laurent BARANGER  
(LEN-CORRAIL, Université de Nantes)

Jean-François BIGOT  
(LEN-CORRAIL, Université de Nantes)

Frédéric GONZALES  
(CEFPA)

Georges LE LEC  
(Fédération Bretonne de la Coopération Maritime)

Yves PERRAUDEAU  
(LEN-CORRAIL, Université de Nantes)

Octobre 2005

**Document interne AGLIA**



Union des Armateurs  
à la Pêche de France

PROCESSEUS  
Coopère & Lybrand  
Entreprises

Centre de Gestion  
CGPA  
de la Pêche Artisanale

**RICEP**



LEN  
CORRAIL

fédération bretonne  
de la coopération maritime

## Préambule

Le mercredi 22 juin 2005, la Commission européenne annonçait sa décision de suspendre pour trois mois à partir de début juillet la pêche à l'anchois dans le golfe de Gascogne. Le 1<sup>er</sup> juillet, l'annonce devenait officielle et la pêche à l'anchois était interdite pour trois mois. Pendant cet arrêt un apport communautaire et national a permis de financer le manque à gagner des armements et des équipages. En contre partie de cette aide, les bateaux avaient l'obligation de rester à quai durant une période de 45 jours et ne pouvaient pas pêcher. Ni anchois, ni autre espèce...

Le mardi 13 septembre, la Commission européenne annonçait qu'elle allait prolonger jusqu'à la fin de l'année l'interdiction de pêcher l'anchois dans le golfe de Gascogne. Bruxelles proposera ensuite aux ministres européens de la pêche, qui négocient chaque année en décembre les quotas de pêche pour l'année suivante, de proroger l'interdiction en 2006, "d'ici à ce qu'on ait des données indépendantes et fiables sur l'état du stock", a précisé Mireille Thom, porte-parole du commissaire européen à la Pêche, le Maltais Joe Borg. Des études scientifiques seront menées à cet effet, cet automne et au printemps prochain.

Le présent document répond à la volonté de l'AGLIA et de ses partenaires de soutenir le développement des activités de pêche maritime sur la façade atlantique française. A l'image des travaux passés<sup>1</sup> ou plus récents<sup>2</sup> sur l'anchois, l'objectif de ce document de travail est de fournir aux professionnels du secteur et aux élus locaux, nationaux et européens, un ensemble d'éléments d'analyse permettant d'appréhender au mieux les conséquences sociales et économiques d'une fermeture prolongée de la pêcherie d'anchois dans le golfe de Gascogne.

Ces premiers résultats s'appuient sur les travaux menés par le LEN-CORRAIL (Université de Nantes) dans le cadre respectivement de l'observatoire des pêches et des cultures marines du golfe de Gascogne (en partenariat avec l'IMA) et du RICEP (Réseau d'Information Comptables et Economiques des Pêches en partenariat notamment avec le CGPA et la Fédération Bretonne de la Coopération Maritime).

Le document se décompose en trois parties :

- La première partie dresse une évaluation de l'activité des flottilles concernées par la pêcherie d'anchois ; d'abord globale au niveau des régions Bretagne et Pays de la Loire, puis ensuite abordée trimestriellement pour la région des Pays de la Loire, eu égard à l'importance de la saisonnalité de cette pêcherie pour cette flottille.
- La deuxième partie s'intéresse plus particulièrement à la flottille des Pays de la Loire et détaille les éventuels reports envisageables, soit en termes d'espèces,

---

<sup>1</sup> - « Evaluation de la pêcherie d'anchois dans le golfe de Gascogne et préconisations formulées », Observatoire AGLIA des pêches et des cultures marines du golfe de Gascogne, IMA et LEN-CORRAIL, décembre 1999

<sup>1</sup> bis : BARANGER L., BIGOT J-F., PERRAUDEAU Y. (octobre 2000) « L'impact socioéconomique de la pêcherie d'anchois du golfe de Gascogne », LEN-CORRAIL Université de Nantes, CNPMM.

<sup>2</sup> note de synthèse interne sur le poids socio-économique de l'activité de pêche à l'anchois au chalutier pélagique dans le Golfe de Gascogne ( zones 8a, 8b) et conséquences d'une fermeture de la pêcherie au troisième trimestre 2005, LEN-CORRAIL Université de Nantes, juin 2005

au vu des CA par espèce préalablement exposés, soit sur des métiers différents de ceux ciblant habituellement l'anchois. Cette partie demeure aussi largement amendable par les professionnels qui, par les hypothèses retenus, pourront anticiper les conséquences éventuelles de report. A ce niveau, il faut souligner que **ces simulations de reports s'appuient sur les données constatées (ex-post) et donc ne prennent pas en compte les évolutions futures du marché.** Cet exercice est très délicat à mettre en place compte tenu du nombre d'espèces concernées et des nombreux paramètres ayant un impact sur l'évolution des marchés et la formation des prix.

- La troisième partie donne une évaluation sociale et économique d'un arrêt d'activité sur l'ensemble de la filière "courte" (c-à-d hors transformation et distribution finale) et sur l'économie de proximité, ici en l'occurrence sur le littoral des Pays de la Loire.

# SOMMAIRE

<b><u>PARTIE 1</u> Caractéristiques des flottilles concernées par les activités de pêche à l’anchois dans le golfe de Gascogne .....</b>	<b>5</b>
<b>1.1 Population de référence .....</b>	<b>6</b>
<b>1.2 Echantillon retenu .....</b>	<b>6</b>
1.2.1 Région Bretagne .....	6
1.2.2 Région Pays de la Loire .....	6
<b>1.3 Evaluation de la situation économique des bolincheurs de 12 mètres et plus de la région Bretagne : analyse annuelle .....</b>	<b>7</b>
1.3.1 Résultats économiques annuels des bolincheurs bretons .....	7
1.3.2 Production annuelle débarquée et saisonnalité.....	7
<b>1.4 Evaluation de la situation économique des pélagiques de 12 mètres et plus de la région Pays de la Loire : analyse annuelle et trimestrielle .....</b>	<b>8</b>
1.4.1 Analyse annuelle.....	8
1.4.2 Analyse trimestrielle .....	11
<b><u>PARTIE 2</u> Analyse des éventuels reports de pêcheries et reconversions de métier pour la flottille des Pays de la Loire.....</b>	<b>14</b>
<b>2.1 Analyse des possibilités de reports sur d’autres espèces pour le segment des chalutiers pélagiques du golfe de Gascogne, sans reconversion de métier (option 1) .....</b>	<b>15</b>
<b>2.2 Analyse des possibilités de reconversion sur d’autres métiers pour le segment des chalutiers pélagiques du golfe de Gascogne .....</b>	<b>17</b>
2.2.1 Résultats économiques trimestriels.....	18
2.2.2 Conséquences sur la rentabilités d’exploitation .....	19
2.2.3 Conséquences sur la rentabilité financière .....	20
2.2.4 Conséquences sur les captures débarquées .....	20
<b><u>PARTIE 3</u> Impacts portuaires, sociaux et économiques de la filière anchois dans la région des Pays de la Loire .....</b>	<b>22</b>
<b>3.1 Analyse de la création de richesse et de la chaîne de valeur ajoutée liée à l’anchois .....</b>	<b>23</b>
<b>3.2 Analyse des effets sociaux .....</b>	<b>25</b>
<b>3.3 Les seuils d’efficacité portuaire .....</b>	<b>27</b>
<b><u>Conclusion d’étape</u> .....</b>	<b>30</b>

# **1 Caractéristiques des flottilles concernées par les activités de pêche à l'anchois dans le golfe de Gascogne**

## 1.1 POPULATION DE REFERENCE

Sur l'ensemble des quatre régions françaises (Aquitaine, Poitou-Charentes, Pays de la Loire, Bretagne) et selon les années, un peu moins d'une centaine de navires exploite significativement la pêcherie d'anchois dans le golfe de Gascogne. Trois quartiers maritimes, ceux de Bayonne, des Sables d'Olonne et de Saint-Nazaire, concentrent près de 80% de la flottille exploitant significativement cette pêcherie.

ESTIMATION DE LA POPULATION DE REFERENCE	Chalutiers pélagiques de 12 m. et plus	Bolincheurs de 12 m. et plus	Total par quartier
Bayonne	10	11	21
La Rochelle	2		2
Les Sables d'Olonne	22		22
Saint-Nazaire	30		30
Auray	4		4
Lorient	4		4
Guilvinec		6	6
Concarneau		7	7
Total par segment de métier	72	24	96
Longueur moyenne (cm)	1916	1578	1832
Puissance moyenne (kW)	340	193	304
Tonnage moyen (GT)	91	35	77
Age moyen (année)	20	23	21

Sources : LEN-CORRAIL Université de Nantes, d'après données DPMA 2004 et comités locaux

## 1.2 ECHANTILLON RETENU

### 1.2.1 Région Bretagne

L'échantillon de la flottille bretonne concerne uniquement les bolincheurs des quartiers du Guilvinec et de Concarneau. Pour cette flottille, seul un suivi annuel est effectué dans le cadre de l'Observatoire économique Breton ou du RICEP. Par conséquent, et compte tenu du manque de données économiques trimestrielles, seule l'analyse des résultats annuels sera présentée dans la suite du rapport. Finalement, l'analyse de l'activité de ces navires est basée sur un échantillon global de 10 navires (soit plus de 75% de la flottille bretonne) respectivement 6 navires pour le quartier de Concarneau et 4 pour celui du Guilvinec.

Par ailleurs, les pélagiques bretons ciblant l'anchois ne sont pas pris en compte ici. Le faible nombre de navires dans la population ne le permet pas d'un point de vue statistique.

### 1.2.2 Région Pays de la Loire

L'échantillon de la flottille des Pays de la Loire concerne les chalutiers pélagiques de 12 m. et plus des quartiers des Sables d'Olonne et de Saint-Nazaire. Au total, à partir des données trimestrielles collectées dans le cadre du suivi conjoncturel de cette pêcherie sur la façade AGLIA (sources : OP (ARPEVIE et PROMA) et organismes de gestion adhérents au CGPA (GPAT et ACAVIE)) et des données

annuelles (2001-2004) issues des travaux du RICEP<sup>3</sup> (*sources : programme de collecte de données national – Règlement (CE) N° 1543/2000 du Conseil du 29 juin 2000 instituant un cadre communautaire pour la collecte et la gestion des données nécessaires à la conduite de la politique commune de la pêche*), l'analyse de l'activité économique de ces navires est basée sur un échantillon global de 32 navires (soit environ 60% de la flottille des Pays de la Loire), respectivement 14 navires pour le quartier des Sables d'Olonne et 18 pour celui de Saint-Nazaire.

### 1.3 EVALUATION DE LA SITUATION ECONOMIQUE DES BOLINCHEURS DE 12 METRES ET PLUS DE LA REGION BRETAGNE : ANALYSE ANNUELLE

#### 1.3.1 Résultats économiques annuels des bolincheurs bretons

Au niveau global, ces navires dont la longueur moyenne avoisine 16 mètres présentent un CA moyen d'environ 646 K€ en 2004. Leur rentabilité d'exploitation moyenne est élevée (24%). L'effectif moyen embarqué par navire avoisine 6 emplois de plein temps.

#### Résultats économiques annuels des bolincheurs bretons de 12 m. et plus (estimation moyenne 2004)

<b>Effectifs moyens embarqués de plein temps :</b> 6 Hommes	
<b>Longueur moyenne :</b> 16, 10 m.	
Indicateurs retenus	Montant en K€
CA	645.9
CARBURANT	21.0
ENGINS DE PECHE	25.5
ENTRETIEN - REPARATION	42.0
SALAIRES	290.3
CHARGES SOCIALES	29.0
AUTRES COUTS D'EXPLOITATION	81.4
EBE	156.5

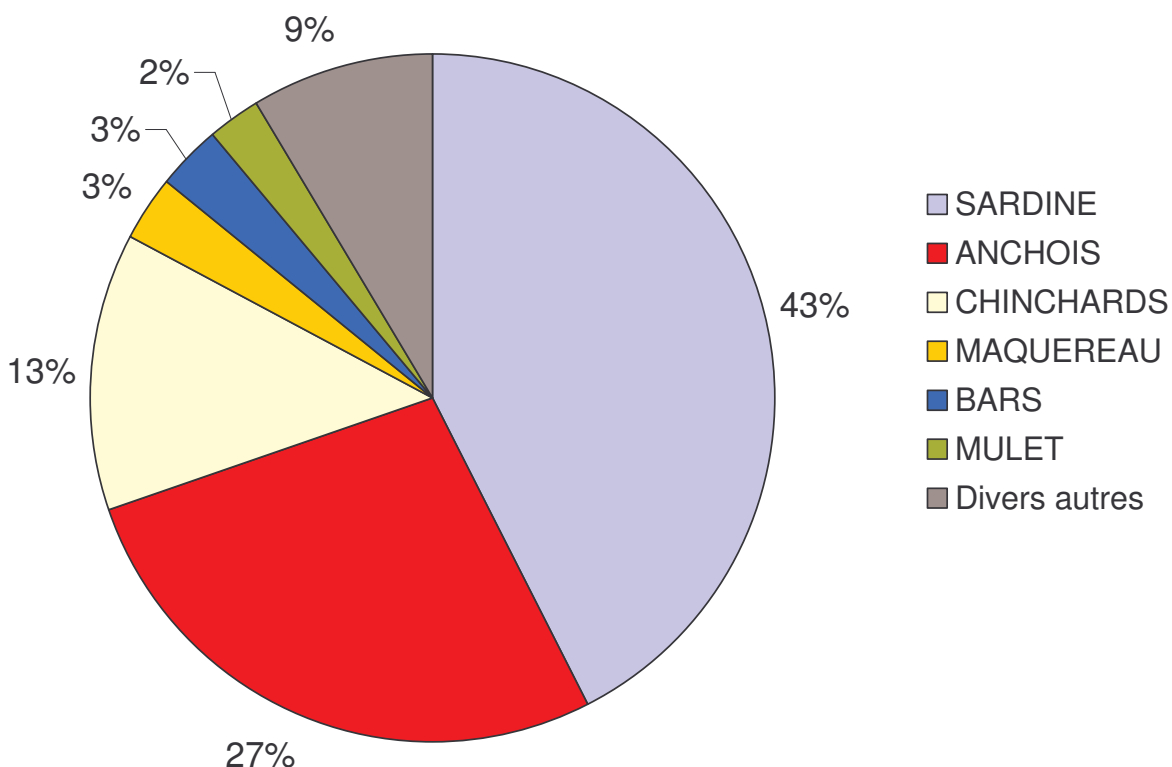
Source : Fédération Bretonne de la Coopération Maritime

#### 1.3.2 Production annuelle débarquée

Les bolincheurs bretons dégagent en moyenne plus de 25% de leur CA grâce à la pêcherie d'anchois du golfe de Gascogne. Généralement, leurs captures d'anchois restent largement concentrées en été, période durant laquelle ils ciblent plus particulièrement cette espèce. Cependant, il importe aussi de connaître les autres espèces complémentaires pour bien appréhender la diversité de l'activité de ces navires et imaginer des stratégies ultérieures de reports de pêcherie. Parmi ces autres espèces seuls la sardine et le chinchard représentent les pêcheries cibles de cette flottille.

<sup>3</sup> RICEP : Réseau d'Information Comptable et Economique de Pêches – LEN-CORRAIL Université de Nantes, CGPA, Fédération Bretonne de la Coopération Maritime, UAPF et PricewaterhouseCoopers entreprises,

### Répartition du CA annuel par espèce des bolincheurs bretons de 12 m. et plus (estimations année 2004)



Source : Fédération Bretonne de la Coopération Maritime

## 1.4 EVALUATION DE LA SITUATION ECONOMIQUE DES PELAGIQUES DE 12 METRES ET PLUS DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE : ANALYSE ANNUELLE ET TRIMESTRIELLE

### 1.4.1 Analyse annuelle

#### 1.4.1.1 Résultats économiques annuels des pélagiques des Pays de la Loire

Avant d'analyser l'activité réalisée, regardons l'outil de pêche. Dans la région des Pays de la Loire la totalité des chalutiers pélagiques de 12 à 24 mètres travaille en boeufs. Au niveau global, ces navires dont la longueur moyenne avoisine 18,50 mètres présentent un CA moyen d'environ 638 K€ sur les quatre dernières années (2001-2004). Leur rentabilité d'exploitation moyenne est bonne sur cette période (environ 18%). Globalement, le nombre de jours de mer moyen annuel est d'environ 200 jours. L'effectif moyen embarqué par navire avoisine 5,8 emplois de plein temps.



## Résultats économiques annuels des chalutiers pélagiques de 12 m. et plus (estimation moyenne 2001-2004)

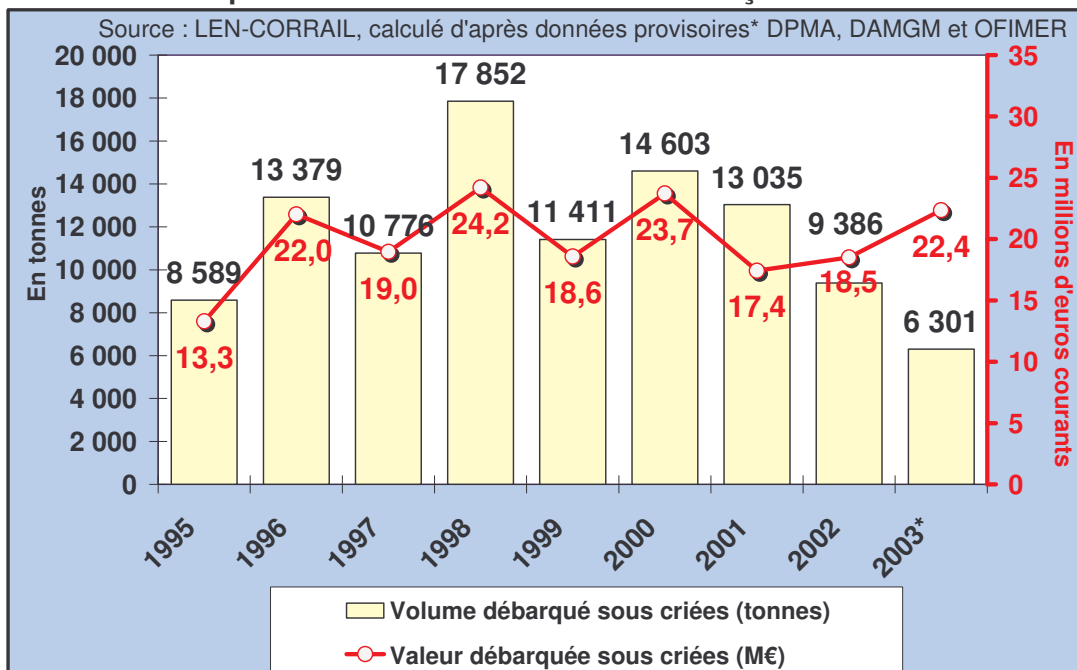
<b>Effectifs moyens embarqués de plein temps :</b>	
5,8 Hommes	
<b>Longueur moyenne :</b>	
18,34 m.	
<b>Nombre moyen de jours de mer :</b>	
200	
Indicateurs retenus	Montant en K€
CA	637.6
CARBURANT	89.7
ENGINS DE PECHE	15.6
ENTRETIEN - REPARATION	71.2
SALAIRES	226.8
CHARGES SOCIALES	47.0
AUTRES COÛTS D'EXPLOITATION	74.5
EBE	112.8

Sources : LEN-CORRAIL Université de Nantes, calculé d'après données RICEP (2001-2004)

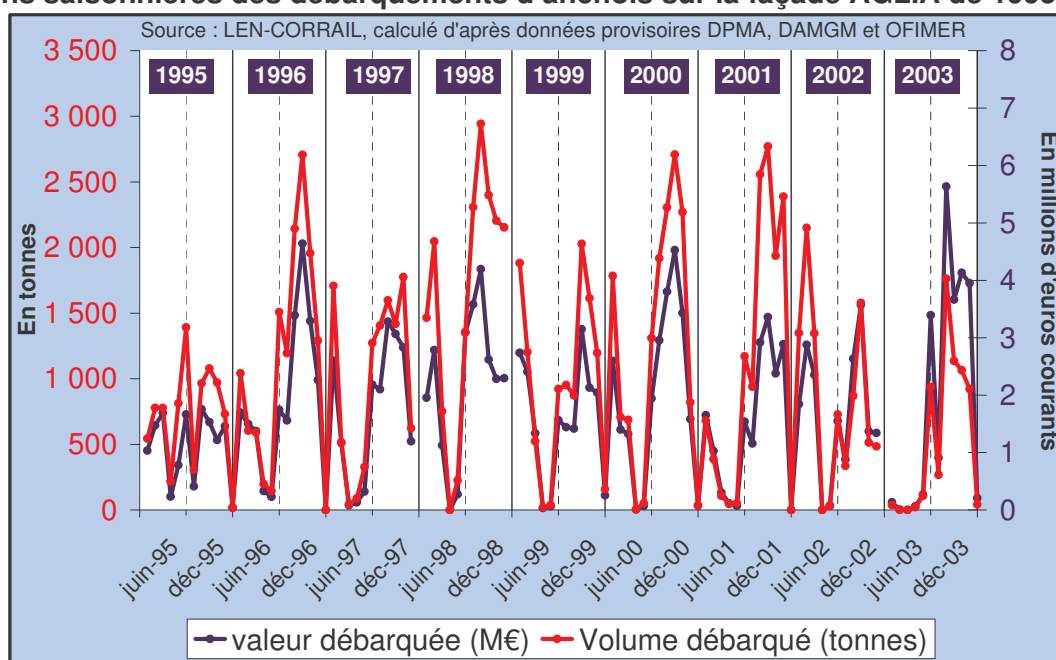
### 1.4.1.2 Production annuelle débarquée et saisonnalité

Généralement, l'activité de pêche à l'anchois est caractérisée par un phénomène saisonnier intra-annuel très marqué, comme l'illustre le graphique sur les évolutions saisonnières des débarquements d'anchois sur la façade AGLIA : sur le second semestre, l'activité est plus dense que sur le premier.

### Evolution des débarquements annuels d'anchois sur la façade AGLIA de 1995 à 2003



## Evolutions saisonnières des débarquements d'anchois sur la façade AGLIA de 1995 à 2003

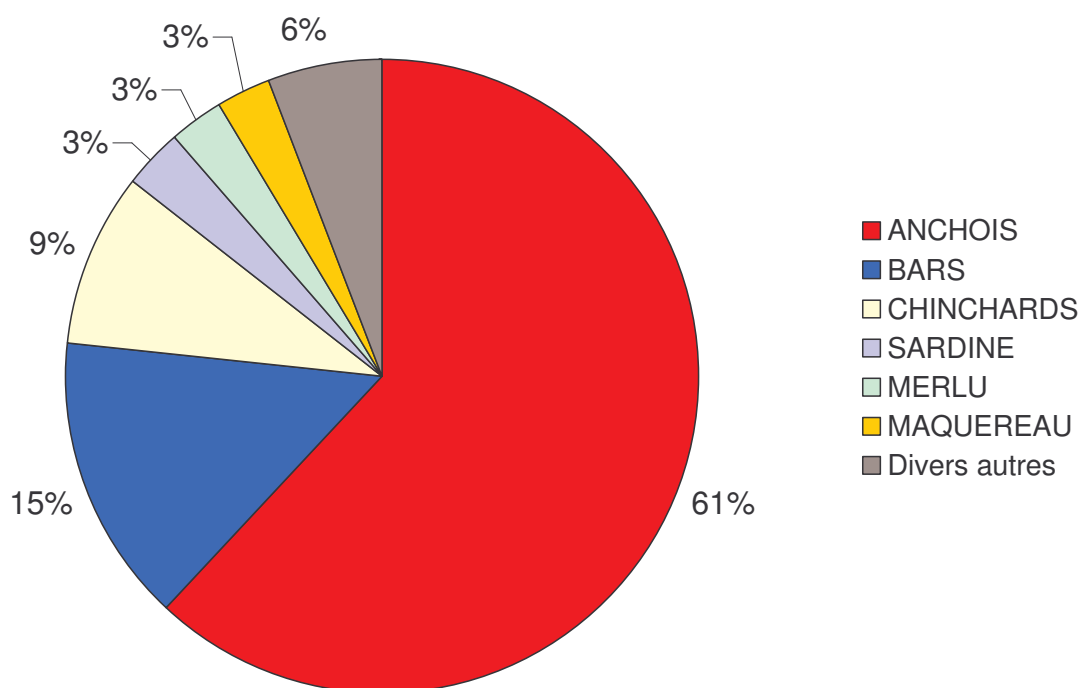


Au-delà de cette saisonnalité intra-annuelle, l'activité des chalutiers pélagiques est très fluctuante, comme l'illustre l'évolution des débarquements annuels d'anchois de 1995 à 2003. Cette irrégularité s'explique par une dépendance forte à certaines espèces (en particulier l'anchois), plus ou moins prononcée selon le port d'attache du navire et les habitudes d'exploitation qui en dépendent. En 2004, les pélagiques de 12 à 24 mètres dépendaient de l'anchois à plus de 60%. L'amplitude des fluctuations est moins marquée en terme de volume qu'en terme de valeur compte tenu de l'effet-prix qui vient atténuer, mais pas supprimer, l'impact des variations de captures.

**Retenons de ces premiers éléments généraux, l'irrégularité et la forte saisonnalité de la pêche à l'anchois**, sur lesquels nous reviendrons plus en détail ultérieurement. Il est évident que cette variation d'activité peut avoir des conséquences directes à la fois sur le CA, mais aussi sur les coûts d'exploitation et donc sur l'EBE : **les distributions des charges et des recettes ne sont pas linéaires sur l'année. Il est donc fondamental d'avoir une approche saisonnière sur l'ensemble des éléments comptables et économiques de la pêche d'anchois.**

Par ailleurs, les chalutiers pélagiques n'opèrent pas uniquement sur l'anchois, même si son poids est prépondérant. Il importe aussi de connaître les autres espèces complémentaires pour bien appréhender la réalité de l'activité des navires et imaginer des stratégies ultérieures de diversification. Parmi les espèces complémentaires, le bar et le chinchard représentent les espèces qui sont le plus débarquées par les pélagiques en fonction des stratégies propres à chaque port.

### Répartition du CA annuel par espèce des chalutiers pélagiques de 12 m. et plus (estimations année 2004)



Sources : LEN-CORRAIL Université de Nantes, calculé d'après données ARPEVIE et PROMA (2004)

#### 1.4.2 Analyse trimestrielle

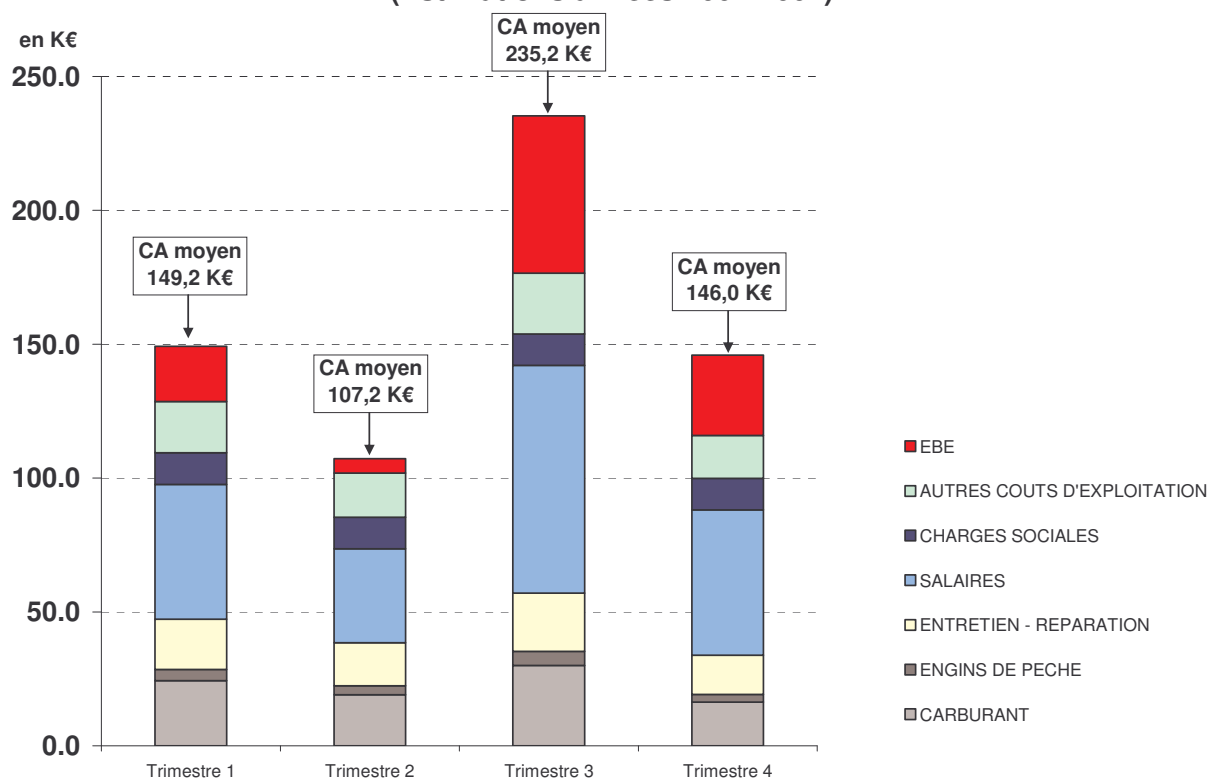
Comme cela est suggéré dans le point 1.4.1.2, la saisonnalité intra-annuelle marquée impose de mener des analyses sur des périodes plus courtes.

##### 1.4.2.1 Résultats économiques trimestriels des pélagiques des Pays de la Loire

L'analyse trimestrielle des résultats économiques des pélagiques de 12 m. et plus des Pays de la Loire confirme la forte saisonnalité de leur activité. L'essentiel des résultats d'exploitation de ces entreprises de pêche (environ 75%) est dégagé au cours des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres de l'année civile. De même, près des deux tiers des salaires des marins pêcheurs sont perçus au cours de cette période.

Par conséquent dans l'hypothèse d'un arrêt prolongé de la pêche d'anchois dans le golfe de Gascogne sur le second semestre 2005, il s'avère d'ores et déjà que les armements devront faire face à de grosses difficultés économiques et sociales.

### Répartition trimestrielle du CA et des coûts d'exploitation des chalutiers pélagiques de 12 m. et plus (Estimations années 2001-2004)

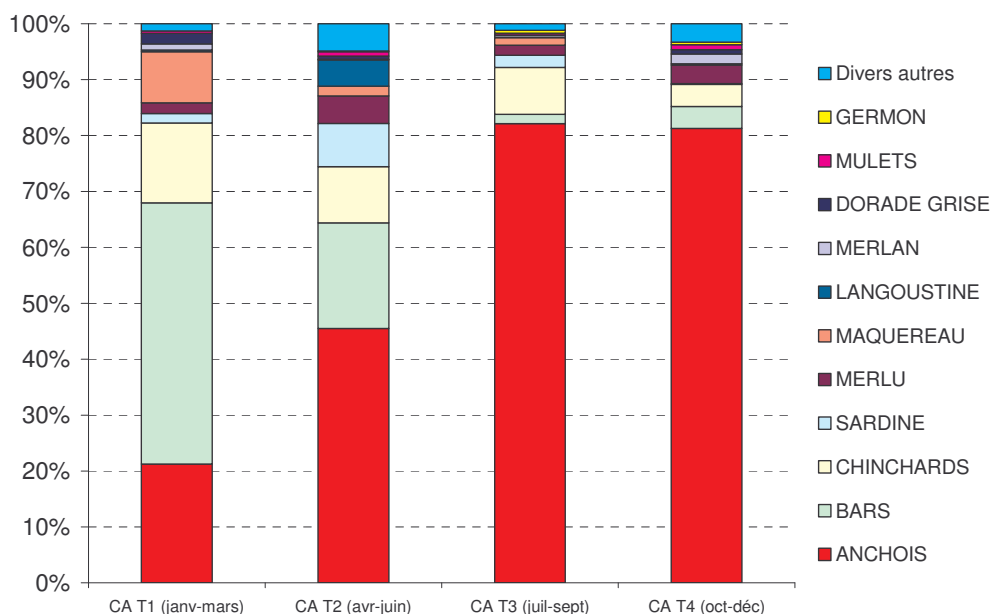


Sources : LEN-CORRAIL Université de Nantes, calculé d'après données ACAVIE et GPAT (2001- 2004)

#### 1.4.2.2 Production trimestrielle débarquée en valeur des pélagiques des Pays de la Loire

L'analyse trimestrielle des débarquements des chalutiers pélagiques de 12 m. et plus des Pays de la Loire met en évidence une forte saisonnalité de leurs débarquements.

### Répartition trimestrielle de la production débarquée (en valeur) des chalutiers pélagiques de 12 m. et plus (Estimations année 2004)



Sources : LEN-CORRAIL Université de Nantes, calculé d'après données ARPEVIE et PROMA (2004)

A partir des deux graphiques précédents, plusieurs éléments importants apparaissent :

- L'anchois représente l'essentiel (plus de 80%) de leur CA au cours des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres de l'année civile ;

- Sur le reste de l'année et pour l'année de référence retenue, ces entreprises de pêche ciblent essentiellement le bar, le chinchard et le maquereau. Selon les années, en fonction de l'apparence ou de l'état du marché, d'autres pêcheries à l'image de celle du germon ou de la sardine, peuvent être exploitées par ces navires ;

- La variabilité des salaires (de 16% du salaire annuel versé au second trimestre jusqu'à respectivement 38% et 24% aux trimestres 3 et 4) est bien confirmée. Cependant, comme certains travaux l'avaient montré<sup>4</sup> le système de rémunération à la part joue un rôle d'amortisseur de crise, les variations de l'EBE étant plus marquées ;

- Eu égard aux charges fixes essentiellement rattachés aux frais de l'armement, les variations trimestrielles de l'EBE sont très fortes : de 5% de l'EBE annuel dégagé au second trimestre jusqu'à respectivement 51% et 26% aux trimestres 3 et 4.

Au final, au vu des résultats trimestriels, que ce soit au niveau des coûts d'exploitation ou des débarquements, il s'avère évident que **le manque à gagner lié à une fermeture prolongée de la pêcherie d'anchois risque de fortement contraindre ces entreprises**. Dans l'hypothèse de subventionner l'arrêt momentané d'activité, les compensations financières éventuelles devront couvrir une large partie de l'exploitation annuelle de ces entreprises.

Parallèlement, dans l'hypothèse d'un report de pêcherie au cours des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres, **ce dernier s'apparente à une reconversion totale d'activité**, étant donné l'importance du manque à gagner à combler ; plus de 80% du CA sera dans ce cas en effet à « reconstituer ». Ainsi, au-delà des limites de la réglementation en vigueur, de la saisonnalité « décalée » des pêcheries et de la demande sur ces marchés spécifiques, il semble que l'essentiel des efforts de report devront se faire au cours du second semestre de l'année. C'est ce que nous nous proposons maintenant de détailler.

---

<sup>4</sup> Baranger L., Lauzanas J-M., Perraudeau Y. (1997) ; « L'activité de pêche artisanale analysée à partir des surplus de productivité globale » dans les actes du colloque « Nouvelles données commerciales et financières des pêches maritimes », Saint-Nazaire 16 et 17 janvier

## **2 Analyse des éventuels reports de pêcheries et reconversions de métier pour la flottille des Pays de la Loire**

Dans un premier temps, afin d'étudier la saisonnalité des pêcheries accessoires, l'analyse de l'historique des débarquements de ces pêcheries va nous permettre d'appréhender plus précisément l'offre potentielle saisonnière associée à ces espèces, toutes flottilles confondues. **Selon les périodes éventuelles de reports, nous étudierons la possibilité de ces navires d'activer cette offre potentielle.**

La seconde analyse considérera les **impacts d'une reconversion des navires pélagiques vers le métier de chalutier de fond**. Cette étude, opérée par analogie, s'appuiera sur l'examen des comptes d'exploitation trimestriels des chalutiers de fond des Pays de la Loire afin de mettre en exergue les risques sur la rentabilité d'exploitation et la rentabilité financière qu'engendrerait un tel changement de métier.

Enfin, une synthèse reprenant l'ensemble des hypothèses de reconversion permettra d'identifier les risques au niveau de l'offre (surexploitation des stocks) et de la demande (capacité des marchés à absorber l'offre supplémentaire).

## **2.1 ANALYSE DES POSSIBILITES DE REPORTS SUR D'AUTRES ESPECES POUR LE SEGMENT DES CHALUTIERS PELAGIQUES DU GOLFE DE GASCOGNE, SANS RECONVERSION DE METIER (OPTION 1)**

Cette première étape de l'analyse correspond à l'option 1, c'est-à-dire un report de pêcherie sans reconversion de métier. Elle n'a pas pour le moment tenu compte notamment :

- de la **faisabilité biologique et réglementaire** (état des stocks, quotas, licences de pêche, etc.),
- de la capacité des marchés et des opérateurs locaux à **absorber ces surplus** ponctuels et inhabituels de production (effets quantité et effets prix),
- des **contrecoups pour les autres entreprises de pêches** exploitant déjà ces pêcheries de report potentiel.

L'étude de la répartition du chiffre d'affaires par espèce pour l'échantillon de chalutiers pélagiques de La Turballe et de Saint-Gilles-Croix-de-Vie nous a permis de sélectionner un certain nombre d'espèces cibles (une dizaine environ cf. 1.4.2.2). En croisant cette liste d'espèces avec la liste des principales espèces débarquées (en valeur) sous les criées de la façade AGLIA de 1996 à 2004, on peut étudier, **sans tenir compte des limites réglementaires en cours ou des capacités du marché**, le potentiel saisonnier de report de pêcherie sur 8 espèces : le maquereau, le merlan, le germon, la sardine, le merlu, le thon rouge, le bar, le chinchard.

## Analyse de la saisonnalité des principales espèces cibles des chalutiers pélagiques de Pays de la Loire

Espèces	Caractéristiques de l'offre
Répartition trimestrielle des débarquements observés sous criées de l'AGLIA (1996-2004)	
<p style="text-align: center;">0% 20% 40% 60% 80% 100%</p> <p style="text-align: center;"> <span style="color: yellow;">■</span> trimestre 1              <span style="color: lightgreen;">■</span> trimestre 2              <span style="color: red;">■</span> trimestre 3              <span style="color: orange;">■</span> trimestre 4         </p>	<p>L'activité de pêche du <b>merlan</b> est répartie de manière homogène sur tous les trimestres de l'année.</p> <p>Les 3/4 des débarquements en valeur de <b>thon rouge</b> se font au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année.</p> <p>La quasi-totalité des débarquements de <b>sardine</b> a lieu durant le printemps et l'été, avec respectivement 42% et 46% du CA annuel durant les 2<sup>nd</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres.</p> <p>A l'image du merlan, l'activité de pêche de <b>merlu</b> est répartie de manière homogène sur tous les trimestres de l'année.</p> <p>Les 3 premiers trimestres, avec respectivement 1/3 des débarquements pour chacun des trimestres, représentent l'essentiel de l'activité de la pêcherie de <b>maquereau</b>.</p> <p>L'essentiel des débarquements de <b>germon</b> (78 %) se fait durant le troisième trimestre</p> <p>Les débarquements de <b>chinchards</b> sont globalement répartis sur les 3 premiers trimestres de l'année (88 % en valeur débarquée), avec une apparence maximale au second trimestre (environ 2/5<sup>ème</sup> du CA global annuel).</p> <p>Les débarquements de <b>bar</b> sous les criées de l'AGLIA se font principalement au premier trimestre (42 % en valeur débarquée)</p>
<p>Source : Len-Corral Université de Nantes, d'après données OFIMER (1996-2004)</p>	

Au final, si l'on **s'intéresse uniquement à la saisonnalité des espèces**, et étant donné que les efforts de report les plus importants devraient avoir lieu au cours du second semestre (pour combler plus de 80% du CA de manque à gagner) les espèces potentielles de report au chalutage pélagique seraient : **le merlu, le merlan, le bar, le germon et éventuellement le chinchard**.

Toutefois, eu égard aux évolutions très récentes du marché des produits de la mer, des risques importants sur les marchés apparaissent nettement. En effet, compte tenu de l'interdiction de pêcher de l'anchois, le troisième trimestre 2005 a été marqué par une forte hausse des débarquements de germon sous les criées de la façade Atlantique. Cette hausse sensible a eu pour effet un engorgement de la production accompagné d'une baisse sensible des cours. Cette évolution du marché, en plus des quotas de thons déjà atteints et du stock de thons surgelés déjà très haut, a conduit les organisations de producteurs à prendre des dispositions en demandant à leurs adhérents de ne plus cibler cette espèce.



De même, une espèce comme le bar est aussi régulièrement décrite par les autres usagers de cette ressource (ligneurs, plaisanciers, écologistes).

Ces exemples non exhaustifs mettent en relief les risques probables liés à la mise en place de tels reports de pêche et notamment le danger de déplacer les problèmes sur d'autres espèces, en **fragilisant à la fois l'état des stocks** (surexploitation) et **les équilibres de marché** (baisse des cours, retraits, etc.). D'autres producteurs initialement non concernés par la pêche d'anchois subissent alors des effets co-latéraux négatifs.

**L'option 1 (report de pêche sans reconversion de métier) est donc considérée comme impossible.**

## 2.2 ANALYSE DES POSSIBILITES DE RECONVERSION SUR D'AUTRES METIERS POUR LE SEGMENT DES CHALUTIERS PELAGIQUES DU GOLFE DE GASCOGNE

Compte tenu des possibilités limitées de reports sur d'autres pêcheries au **chalut pélagique**, la solution la plus probable et déjà retenue à ce jour par certains patrons pêcheurs a été **d'envisager une reconversion totale vers le métier de chalutier de fond**. Ce changement de métier, qui engendrerait un surcoût pour les armements, n'est pas sans incidences sur les rentabilités d'exploitation et financière de ces entreprises de pêche. L'analyse qui va être menée s'appuie sur l'étude des comptes des chalutiers de fond des Pays de la Loire ayant des caractéristiques techniques proches (longueur, puissance) de celles des chalutiers pélagiques : les caractéristiques économiques des chalutiers de fond en activité sur la région PDL sont appliquées aux chalutiers pélagiques reconvertis.

L'objectif de cette analyse est d'évaluer les conséquences de cette reconversion de métier sur la rentabilité d'exploitation et la rentabilité financière.

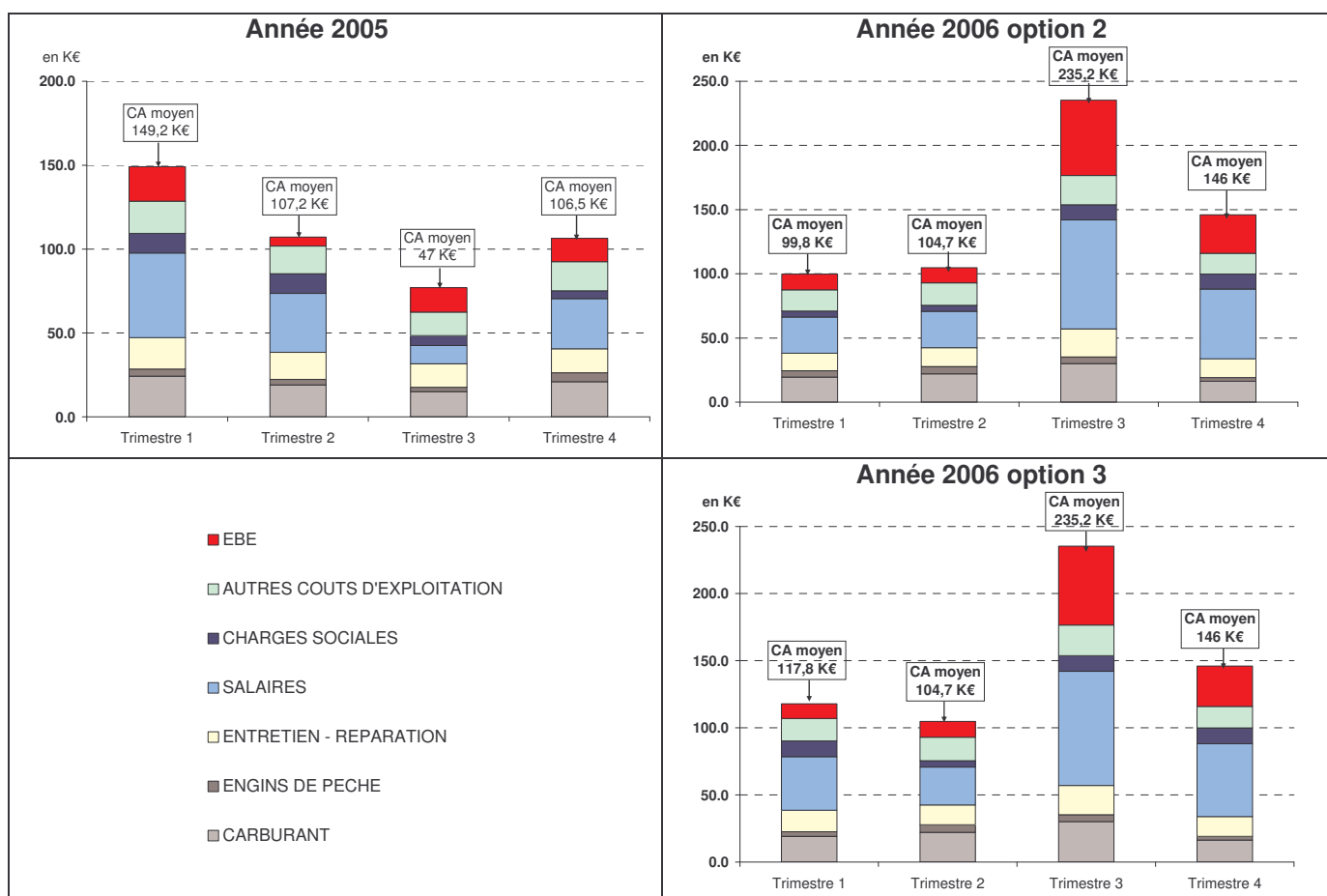
**Deux options (2 et 3) d'activité mixte (chalutage pélagique – chalutage de fond) ont été retenues :**

		2005	2006
<b>Option 1</b> Report de pêche sans reconversion de métier	Trimestre1	Chalutier pélagique	Chalutier pélagique sans anchois et sans compensation
	Trimestre2	Chalutier pélagique	Chalutier pélagique sans anchois et sans compensation
	Trimestre3	Chalutier pélagique sans anchois mais compensation arrêt biologique de 45 jours	Chalutier pélagique
	Trimestre4	Chalutier pélagique sans anchois et sans compensation	Chalutier pélagique
<b>Option 2</b> Reconversion de métier totale durant le dernier trim. 2005 et le 1 <sup>er</sup> semestre 2006	Trimestre1	Chalutier pélagique	Chalutier de fond
	Trimestre2	Chalutier pélagique	Chalutier de fond
	Trimestre3	Chalutier pélagique sans anchois mais compensation arrêt biologique de 45 jours	Chalutier pélagique
	Trimestre4	Chalutier de fond	Chalutier pélagique
<b>Option 3</b> Reconversion de métier partielle durant le dernier trim. 2005 et le 2 <sup>nd</sup> trim. 2006	Trimestre1	Chalutier pélagique	Chalutier pélagique sans anchois et sans compensation
	Trimestre2	Chalutier pélagique	Chalutier de fond
	Trimestre3	Chalutier pélagique sans anchois mais compensation arrêt biologique de 45 jours	Chalutier pélagique
	Trimestre4	Chalutier de fond	Chalutier pélagique

## 2.2.1 Résultats économiques trimestriels

L'analyse trimestrielle des résultats économiques des chalutiers de fond de 12 m et plus des Pays de la Loire met en évidence une saisonnalité très différente de celle des chalutiers pélagiques. Les résultats d'exploitation de ces entreprises de pêche sont assez stables au cours d'une année et la structure des coûts qui accompagne cette activité est également beaucoup plus homogène dans le temps. Les salaires des marins pêcheurs sont également mieux répartis sur l'année. **Suivant les hypothèses de simulation retenues, voici la répartition du CA et des coûts d'exploitation qui peut être attendue, si aucune contrainte d'offre et de demande ne venait limiter cette reconversion.**

### Répartition trimestrielle du CA et des coûts d'exploitation des navires de 12 m. et plus en fonction des hypothèses retenues (estimations sur la base de 2001-2004)



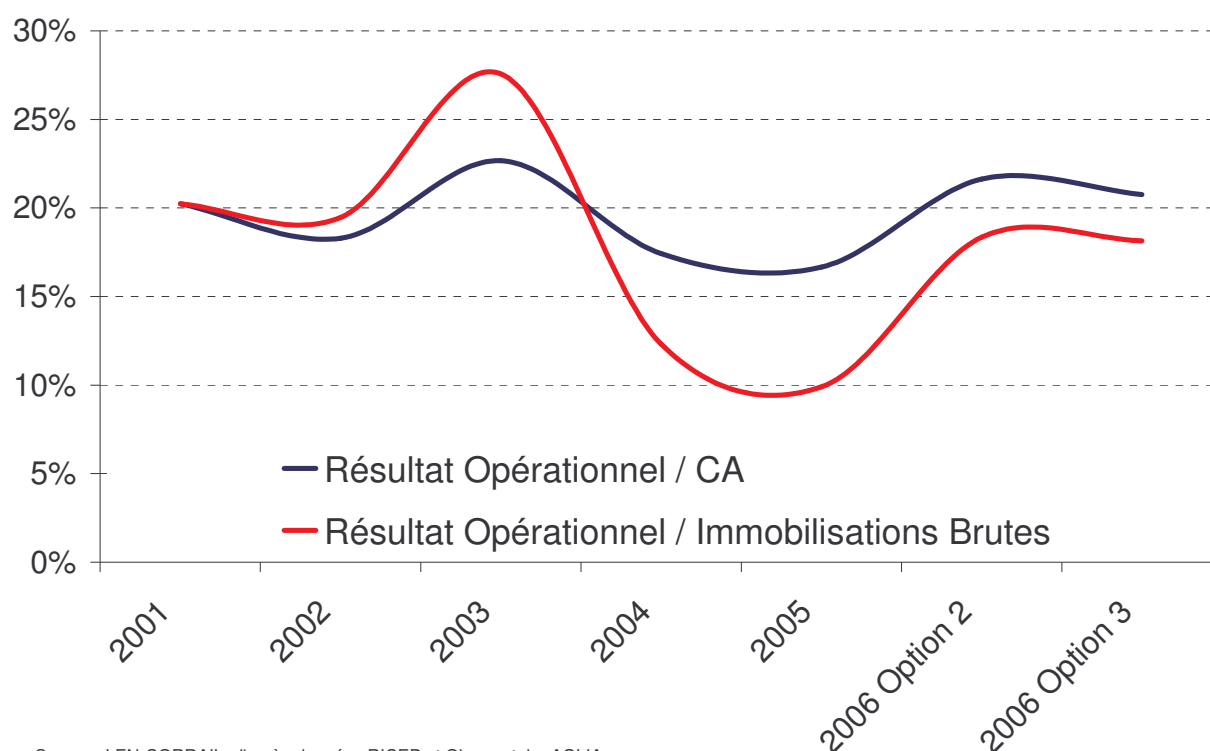
Sources : LEN-CORRAIL Université de Nantes, calculé d'après données ACAV Les Sables, ACAVIE, GPAC et GPAT (2001- 2004)

Cette répartition trimestrielle des coûts d'exploitation montre en premier lieu les difficultés des armements **en 2005** qui prend en compte l'arrêt biologique sur la moitié du troisième trimestre : **chute de l'EBE moyen (- 47%) et chute des salaires moyens (- 28%)**.

Ensuite **en 2006**, selon les cas de figure retenus et le métier considéré, le niveau de CA attendu et la répartition des charges **diffèrent peu : globalement les niveaux d'EBE retrouvent les moyennes des années précédentes mais les salaires chutent sensiblement (de -14% (option 2) à -9% (option 3) )**.

## 2.2.2 Conséquences sur la rentabilités d'exploitation

Un changement de métier tel celui envisagé ici engendre un investissement supplémentaire qui remet en cause les niveaux de rentabilité d'exploitation et de rentabilité financière. La simulation qui a été réalisée ci-dessous permet de mesurer les impacts sur ces deux niveaux de rentabilité d'un investissement à hauteur de 40 000 euros amorti sur 5 ans au taux annuel de 6%. Cela représente un investissement moyen qui regroupe le matériel de pêche généralement amorti sur 3 ans et toutes les évolutions techniques nécessaires au changement de métier qui sont amorties selon la durée de vie envisagée (généralement 8 ans). Voici globalement l'impact de cet investissement selon les hypothèses sur la rentabilité d'exploitation.



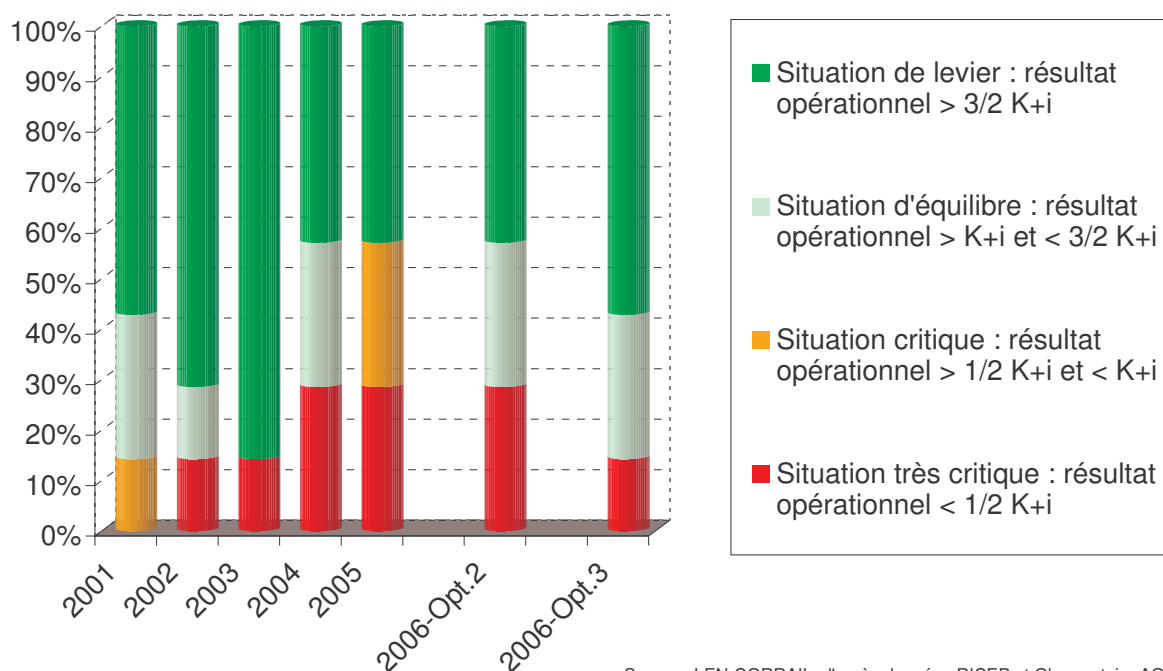
Source : LEN-CORRAIL, d'après données RICEP et Observatoire AGLIA

Compte tenu du niveau correct de la rentabilité d'exploitation des chalutiers pélagiques sur la période 2001-2003, on assiste à une dégradation importante en 2004 accentuée en 2005. En 2006, selon les options et considérant que la production retrouve les niveaux des années antérieures, ces armements retrouveraient des niveaux proches de ceux du début des années 2000. Cependant, cette analyse n'est pas suffisante puisqu'elle occulte la capacité des entreprises à faire face à leurs investissements (rentabilité financière) et le manque à gagner identifié précédemment des salariés.

Regardons alors la rentabilité financière et son éventuelle évolution.

## 2.2.3 Conséquences sur la rentabilité financière

Estimation du niveau de rentabilité financière des pélagiques de plus de 12 m. selon les options de reconversion d'activité



Source : LEN-CORRAIL, d'après données RICEP et Observatoire AGLIA

L'analyse de la rentabilité financière<sup>5</sup> met en évidence une situation plus délicate. Sur la période 2001-2004, environ 20% de la flotte montrait déjà des risques très élevés. Quelle que soit l'évolution de l'activité de ces navires, leur niveau de risque financier restera élevé. En 2005, près de 50% de la flotte devraient présenter des difficultés importantes. En 2006, selon l'option retenue, si l'on considère que les caractéristiques d'offre et de demande restent semblables à celles constatées dans le passé, une partie de la flotte retrouvera un niveau de risque plus acceptable. **Toutefois, ils ne retrouveront pas leur niveau de 2001-2003. Cette analyse montre la vulnérabilité croissante de cette flotte et suggère des difficultés importantes à soutenir un nouveau choc exogène par manque de réserves financières.**

## 2.2.4 Conséquences sur les captures débarquées

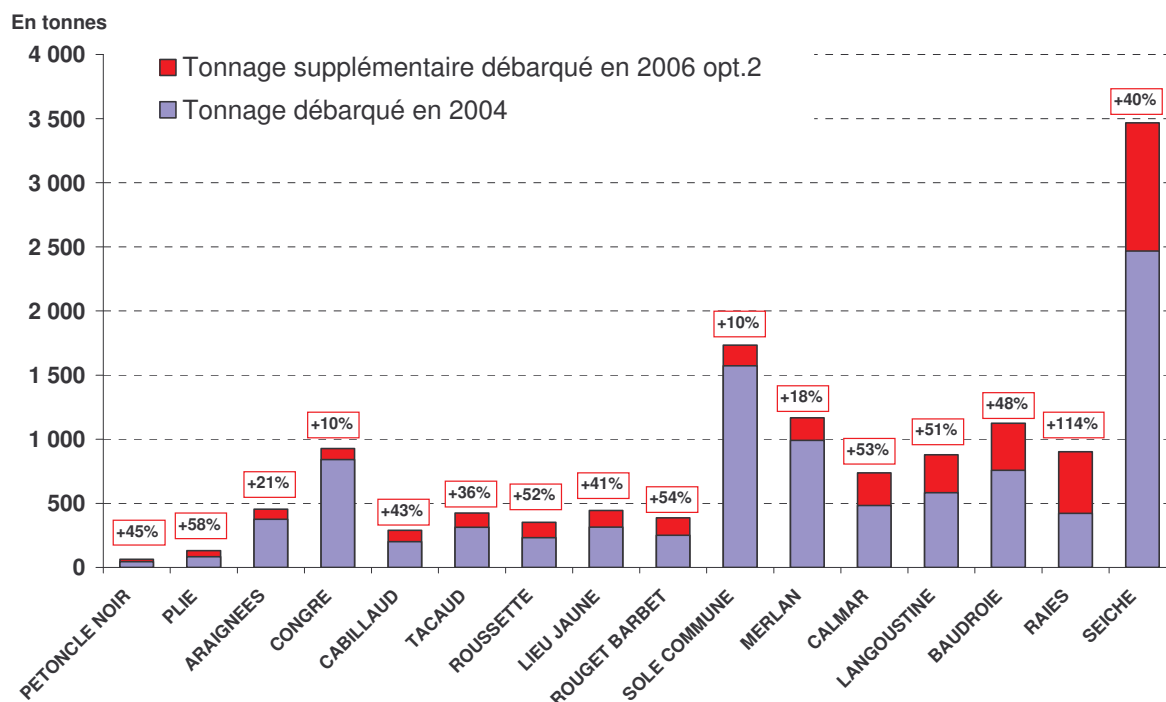
La reconversion imaginée dans les options 2 et 3 conduit à des conséquences dommageables fortes, et notamment :

- une intensification de capture qui pourrait affecter l'équilibre biologique déjà sensible de certaines pêcheries (sole, langoustines, etc.).
- le non respect de certains règlements communautaires et notamment le dépassement de quotas.
- un choc d'offre non absorbé par la demande, à l'image des conséquences sur le marché du germon au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2005.

<sup>5</sup> Le résultat opérationnel (EBE retraité) doit permettre de rembourser les échéances d'emprunts en capital (K) et intérêts (i) de l'année, de faire des réserves pour investir dans l'amélioration ou le renouvellement de l'outil de production et de faire face aux mauvaises années. L'équilibre financier est atteint quand le résultat opérationnel égale les échéances d'emprunts (K+i), mais il s'agit d'un minimum. La condition de prudence (et donc de levier) est remplie lorsque le résultat opérationnel est supérieur aux 3/2 de (K+i).

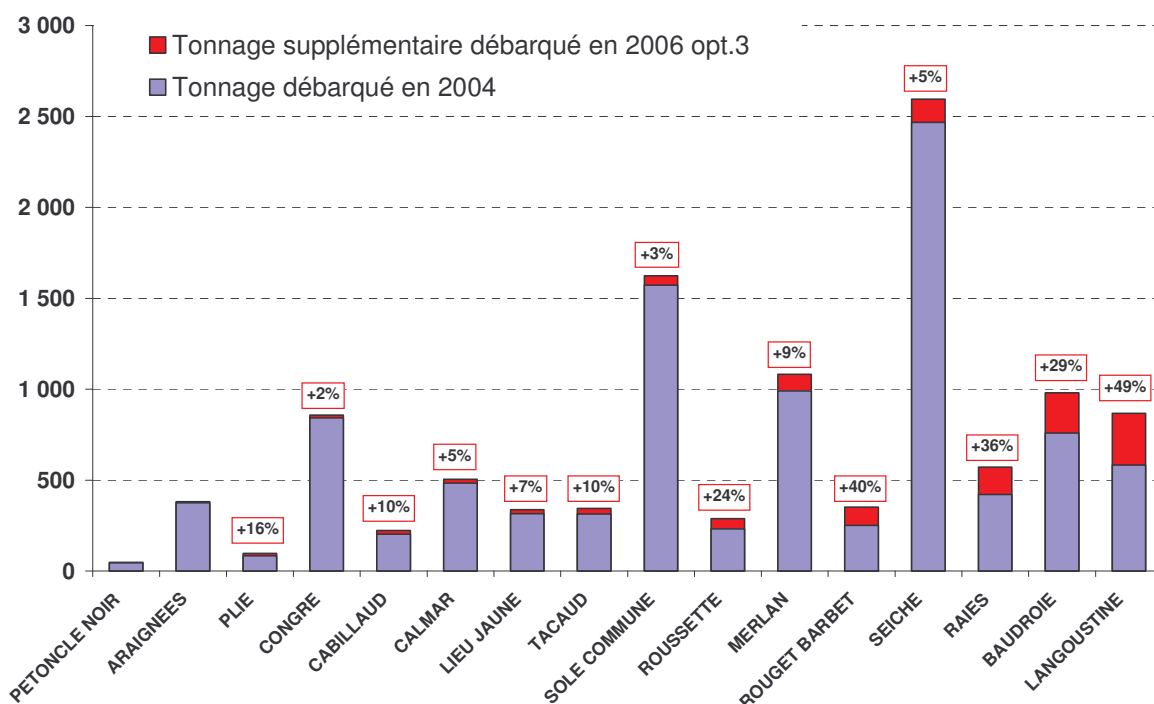
## Analyse des offres supplémentaires sous les criées des Pays de La Loire générées par la reconversion envisagée en 2006 (option 2)

source : Len-Corrail Université de Nantes, d'après données OFIMER



## Analyse des offres supplémentaires sous les criées des Pays de La Loire générées par la reconversion envisagée en 2006 (option 3)

source : Len-Corrail Université de Nantes, d'après données OFIMER



L'analyse de l'offre supplémentaire débarquée, suite à une reconversion de métier, laisse d'ores et déjà **douter de la possibilité d'atteindre les niveaux d'activité « optimistes »** imaginés aux options 2 et 3 de reconversion en 2006.

### **3 Impacts portuaires, sociaux et économiques de la filière anchois dans la région des Pays de la Loire**

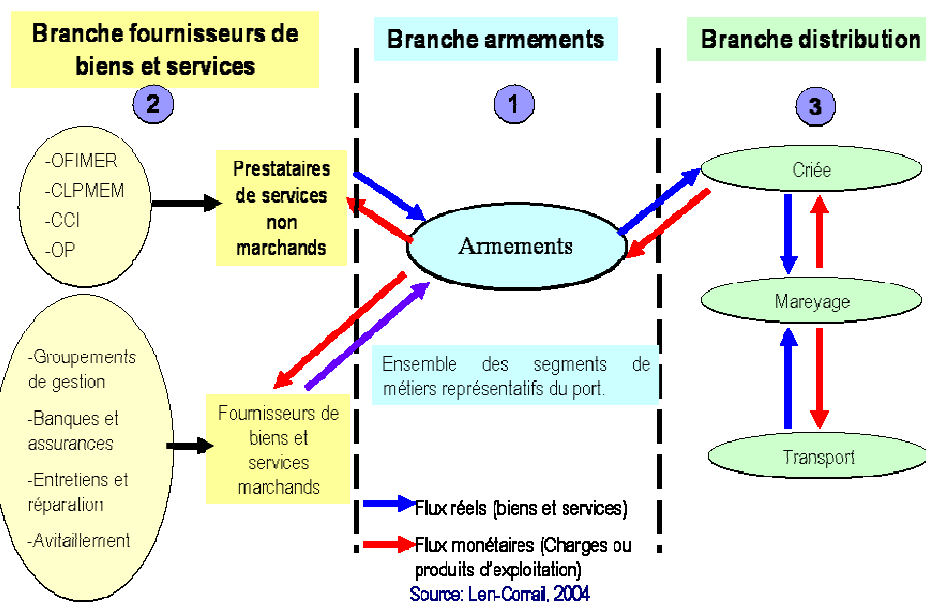
Un arrêt biologique lié à l'anchois implique des conséquences socio-économiques sur les armements puisque ce sont les premiers concernés par l'espèce. Le rattachement des navires de pêche à une place portuaire implique inévitablement des conséquences pour l'ensemble des acteurs qui entretiennent directement des relations, marchandes ou non marchandes, avec ces navires. **Il est donc primordial d'étendre l'analyse des effets socio-économiques d'un arrêt temporaire de pêche non plus aux armements « stricto sensu » mais aussi à l'ensemble du port.** Trois types de mesures s'imposent : tout d'abord la mesure de **la création de richesse**, c'est-à-dire la contribution dans le PIB national ou local, générée au niveau du port et liée à un métier ou à une espèce. Ensuite, cette valeur ajoutée doit permettre de financer l'ensemble des coûts de structure<sup>6</sup> (CGS) générés par l'ensemble de la filière portuaire à partir de l'activité de pêche. La confrontation de la valeur ajoutée avec les coûts de structure permet d'aboutir au **seuil d'efficacité portuaire**.

Enfin, la pêche, activité importante pour le littoral Atlantique, génère de façon significative **des emplois**. Une estimation sera donc réalisée des emplois induits dans le monde portuaire directement dépendants de cette activité et dans l'ensemble de la filière ainsi qu'une évaluation des emplois induits dans les zones littorales des régions de la façade Atlantique.

### 3.1 ANALYSE DE LA CREATION DE RICHESSE ET DE LA CHAINE DE VALEUR AJOUTEE LIEE A L'ANCHOIS

La communauté portuaire, la chaîne aval de la filière et la zone d'hinterland des ports regroupent des activités s'articulant verticalement entre elles d'amont en aval. Cette filière portuaire peut être découpée en trois branches distinctes (Schéma 1) :

Schéma 1 : Présentation de la filière portuaire



<sup>6</sup> Les CGS (Coûts globaux de Structure) comprennent l'ensemble des coûts d'exploitation plus les coûts financiers (c'est-à-dire les coûts d'équipement et les coûts du besoin en fond de roulement).

La mesure de la création de richesse est déterminée en fonction de l'indicateur VAD<sup>7</sup> qui permet d'évaluer la richesse réellement créée par une structure productive en adéquation avec celle calculée dans la comptabilité nationale. Cette grandeur économique se différencie de la VA de la comptabilité générale déterminée suivant l'objectif de la rentabilité productive au sens strict du terme, qui dès lors semble mal appropriée au cadre portuaire où certains acteurs (CLPM, CCI...) n'ont pas un objectif ultime de rentabilité, mais plutôt d'efficacité.

La VAD résulte de la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des biens et services directement incorporés au cours du processus de production. L'aboutissement à une VAD portuaire découle de la somme de la VAD de chaque branche, déterminée elle-même à partir de l'addition de la VAD générée par chaque acteur.

La simulation qui a été réalisée dans le cadre de ce rapport est la mesure de la VAD générée par la pêcherie d'anchois capturés par les chalutiers pélagiques des Pays de la Loire. Le cadre sectoriel s'arrête avant la deuxième mise en marché, c-à-d grossiste, transformation ou distribution finale. Notre branche « distribution » se limite donc au passage en criée, dans l'entreprise de mareyage et le transport permettant la sortie du produit de la criée. Cette mesure de la création de richesse repose précisément sur les débarquements d'anchois décomposés par le couple de variables « prix-quantité ». Dès lors, les analyses des comptes d'exploitation des navires concernés, de la part de l'anchois dans leur CA et des taxes fiscales et parafiscales permettent de retracer l'ensemble des flux économiques qui lient les acteurs portuaires.

Sur la base des comptes d'exploitation moyens des navires de La Turballe et de Saint-Gilles-Croix-de-Vie sur la période 2001-2004, il apparaît que la richesse générée à partir de la pêcherie d'anchois est d'environ **31 M€** par an. La répartition de cette création de richesse est spécifiée sur le Schéma 2. Cette VAD générée au niveau du port peut être comparée aux coûts d'exploitation (CGE)<sup>8</sup> engendrés dans le cycle de production de l'anchois afin d'obtenir le ratio R de rentabilité d'exploitation. L'espèce apparaît comme une activité relativement rentable au niveau de son exploitation puisque le ratio R de 1,23 obtenu au niveau du port explique que la VAD portuaire permet de faire face à l'ensemble des coûts d'exploitation.

D'autre part, il paraît intéressant de comparer cette « VAD anchois » à la VAD totale générée par les chalutiers pélagiques. En effet, si l'on regarde l'exhaustivité de l'activité de ces navires, ils créent une VAD portuaire de l'ordre de **47 M€** pour un CA global de **100M€**. Ce résultat souligne le poids considérable de la richesse créée à partir de la pêcherie d'anchois.

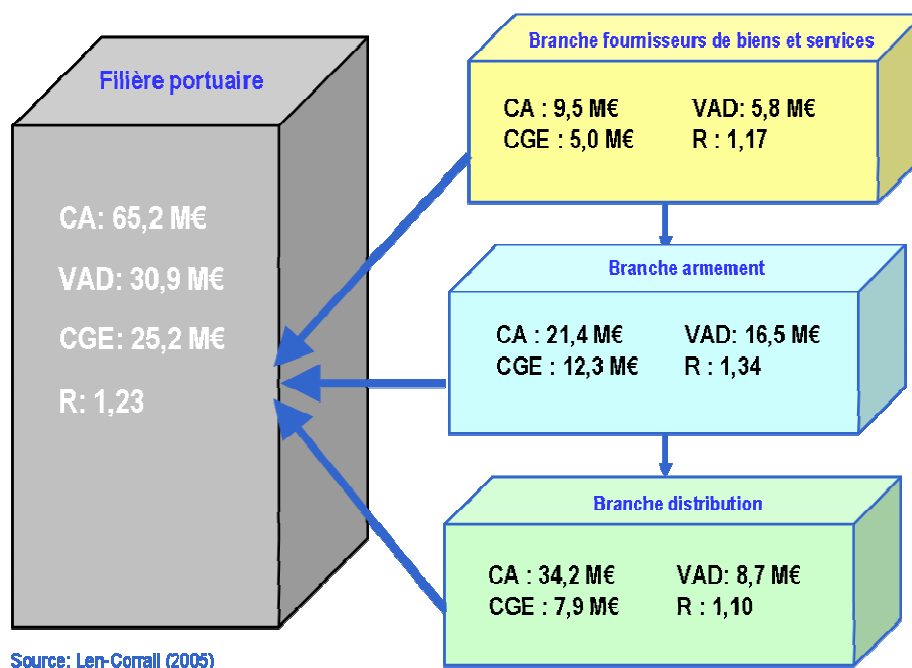
---

<sup>7</sup> Paul Brodier, est le concepteur de la VAD (Valeur Ajoutée Directe). Il a développé cette méthode, en la validant constamment sur le terrain, pendant de nombreuses années passées à exercer le métier de consultant. Il est auteur de deux ouvrages sur la méthode VAD : « La VAD, une approche de la gestion fondée sur la distinction entre la société et l'entreprise » L'essentiel sur la VAD (Edition Addival) 2001.

<sup>8</sup> Les CGE sont une partie des coûts de structure (CGS) définis page précédente.



**Schéma 2 : synthèse de la chaîne de valeur ajoutée portuaire générée à partir de l'anchois capturé par les chalutiers pélagiques des Pays de La Loire**



### 3.2 ANALYSE DES EFFETS SOCIAUX

La pêche, activité importante pour les régions de l'AGLIA, génère de façon significative des emplois. A travers une approche comptable et économique<sup>9</sup>, le nombre d'emplois de plein temps concernés par les dix plus importantes pêcheries du golfe de Gascogne a été estimé, en terme de CA dégagé. Parmi ces espèces, l'anchois avait fait l'objet d'une étude particulière commanditée par le CNPMM en 2000 afin d'appréhender notamment les emplois concernés par cette pêcherie<sup>10</sup>. L'ensemble de ces travaux a permis d'affiner cette analyse des conséquences sociales à partir d'un découpage selon trois sphères :

- Les emplois de marins pêcheurs opérant en mer en équivalent temps plein (ETP)
- Les emplois directement liés à l'activité considérée dans la sphère portuaire (ETP)
- Les emplois induits dans les « bassins d'emplois littoraux » concernés (ETP).

Pour le premier niveau d'emploi, il suffit de ramener l'ensemble des emplois concernés par la pêcherie, en l'occurrence celle de l'anchois, à un équivalent temps plein en considérant le temps consacré à l'espèce. La seconde estimation repose sur la logique de comptabilité d'entreprise et la notion de circuit, dans lequel les flux « sortants » d'un agent économique correspondent à des flux « intrants » pour d'autres agents. Dans le cas présent, les ventes (produits) des marins pêcheurs correspondent à des dépenses (charges) pour les mareyeurs-expéditeurs-exportateurs qui génèrent à partir de leurs

<sup>9</sup> BARANGER L., PERRAUDEAU Y. (2002) Assessment by species fishing of the direct employment at sea and of the direct employment on – shore : study of the 9 main species fished in the bay of Biscay – AGLIA territories, XIVe conférence de l'EAFE, Faro, Portugal, 25-27 mars

<sup>10</sup> BARANGER L., BIGOT J-F., PERRAUDEAU Y. (2000) L'impact socioéconomique de la pêcherie d'anchois du golfe de Gascogne, LEN-CORRAIL Université de Nantes, CNPMM, octobre 2000

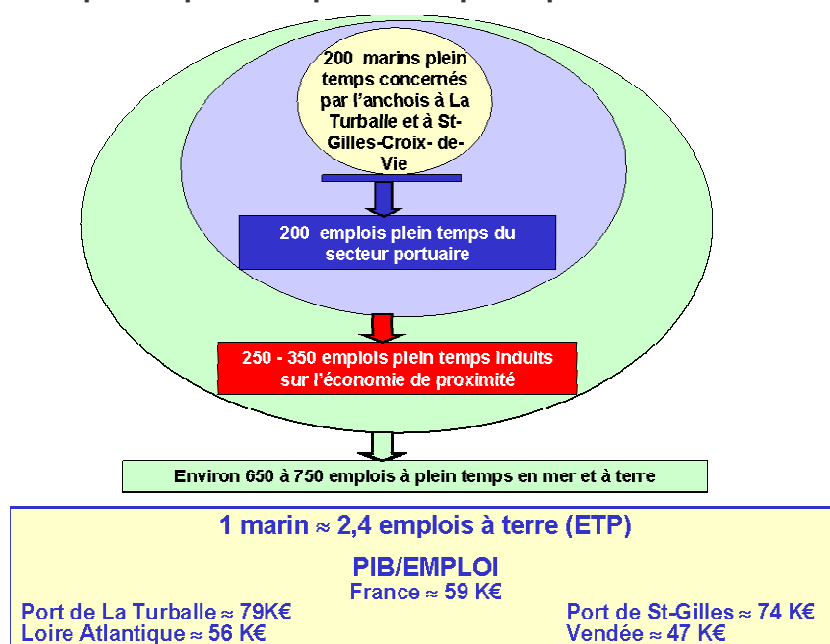
achats une activité de négoce, et de l'autre côté, les dépenses (charges) des marins pêcheurs correspondent à des recettes (produits) pour les fournisseurs des armements. Ces deux premières sphères représentent les emplois directs.

Enfin, à travers un comportement de consommation induite, l'ensemble de ces emplois maritimes génèrent des emplois sur l'économie de proximité. La méthode de la base<sup>11</sup> est la clé de voûte de ce modèle de prédiction économique permettant la mise en place de cette mesure grâce à la détermination d'un coefficient d'induction.

Le cadre spatial de cette première analyse des conséquences socio-économiques liées à un arrêt biologique sur l'anchois ne prend en compte que deux ports des Pays de La Loire. Dès lors, deux bassins d'emplois, au sens de l'INSEE<sup>12</sup>, sont concernés par ces aires géographiques : celui de Saint-Nazaire et celui des Sables d'Olonne. Sur ces deux bassins d'emplois, 650 à 750 emplois sont générés à partir de la pêcherie d'anchois. Globalement, les 200 emplois de marins à plein temps liés à l'anchois génèrent 200 emplois (ETP) dans le secteur portuaire, soit au final 400 emplois directs dans le secteur maritime. Ces deux premiers niveaux d'emplois génèrent ensuite 250 à 350 emplois sur l'ensemble de l'économie de proximité. Finalement, le rapport entre le nombre d'emplois à plein temps en mer et les emplois induits dans l'ensemble des secteurs d'activité locaux avoisine 2,4.

En outre, au delà de l'approche parcellaire sur cette espèce et en termes d'emplois, l'activité de pêche sur la façade Atlantique participe à des équilibres portuaires qui peuvent être remis en cause par une diminution des débarquements. Notons qu'il s'agit d'emplois de plein temps. Par conséquent, dans la réalité, cela concerne beaucoup plus de personnes : rappelons le rôle fondamental de la femme dans cette activité artisanale mais également que l'ensemble de la distribution finale et de la transformation des produits de la mer ne sont pas pris en compte ici.

**Schéma 3 : Nombre d'emplois à plein temps induits par la pêcherie d'anchois des Pays de la Loire**



<sup>11</sup> L. LAURENT, Le fonctionnement économique des bassins d'emploi, Réhabilitation de la théorie de la base, document de travail n° H9506, INSEE Rennes-Paris

<sup>12</sup> Bassins d'emplois définis par l'INSEE à partir du logiciel « zonage »

---

La confrontation des deux derniers résultats obtenus (création de richesse et emplois générés) peut permettre de comparer le PIB par emploi au niveau de la filière portuaire concernée par l'anchois et le même ratio moyen à l'échelle nationale ou du département. Ces résultats montrent que l'activité de pêche et plus précisément la pêcherie d'anchois est nettement plus structurante que la moyenne des activités dans les départements respectifs. En effet au ratio moyen français (toutes activités confondues) du PIB/emploi de 59 Keuros, ou à ceux des départements de Loire-Atlantique et de Vendée, soit respectivement 56 et 47 Keuros, correspond pour l'activité « anchois » un ratio de 79 Keuros à La Turballe et 74 Keuros à Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

Ces données socio-économiques présentées ci-dessus (valeur ajoutée et emploi) donnent une évaluation des conséquences directes d'un arrêt d'activité de la flottille des pélagiques des Pays de la Loire et de la pêcherie de l'anchois. Au-delà de l'activité des flottilles, compte tenu du rôle structurant que jouent les ports de pêche dans l'aménagement des territoires littoraux, il nous paraît indispensable d'appréhender la durabilité des équilibres portuaires.

### **3.3 LES SEUILS D'EFFICACITE PORTUAIRE**

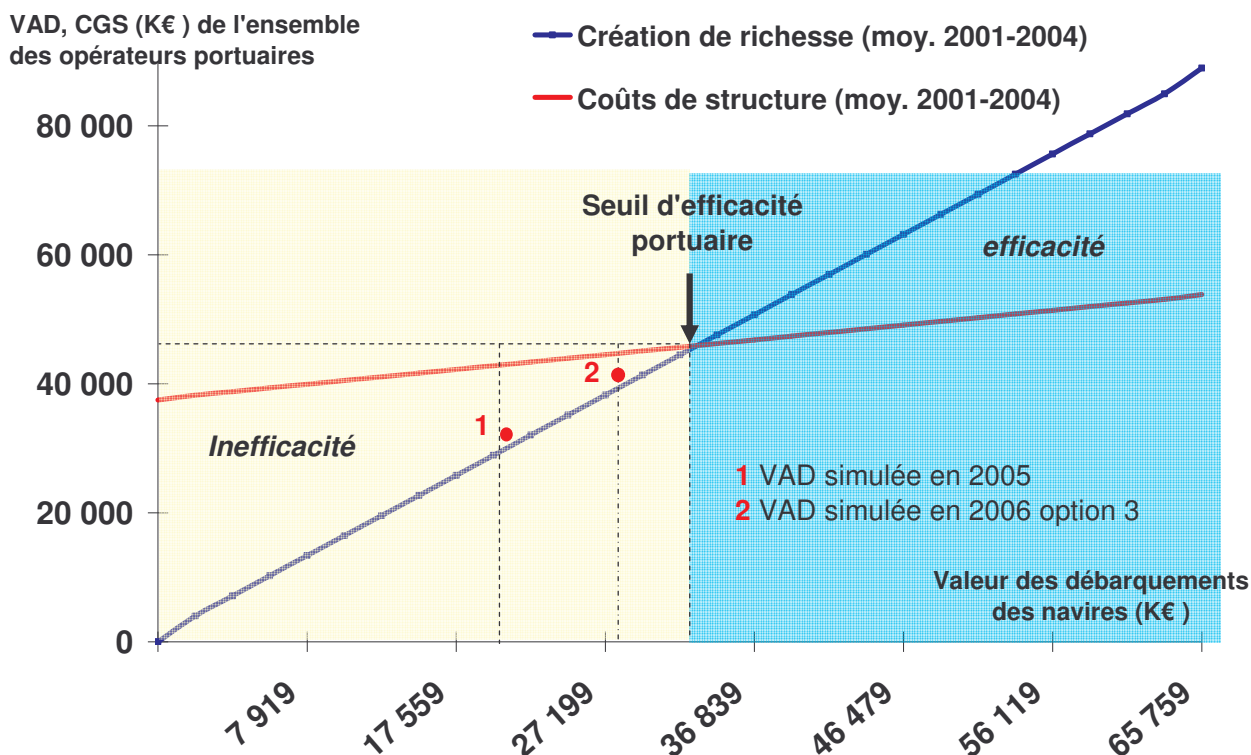
La valeur ajoutée directe comme critère central a permis de mesurer la création de richesses générée par la filière portuaire à partir de la mise en œuvre des facteurs de production, travail, capital et Etat. La préoccupation majeure devient donc l'analyse de l'évolution de la valeur ajoutée directe qu'il faut comparer à l'évolution de la production et des coûts parallèlement mis en œuvre. Cette confrontation de la valeur ajoutée directe avec l'ensemble des coûts permet d'aboutir au concept d'efficacité. En effet, compte tenu du caractère public de certaines activités portuaires et notamment des criées, l'objectif est davantage de maximiser l'efficacité des services portuaires en augmentant la VAD et en réduisant la dépense en capital.

Afin de mesurer l'effet d'une baisse des débarquements d'anchois sur l'efficacité économique de la filière portuaire, nous avons recours à un travail de modélisation linéaire avec comme variable explicative, la valeur des débarquements ( $pQ$ )<sup>13</sup>. Cette modélisation détermine à partir de coefficients linéaires et de constantes l'ensemble des relations linéaires (VAD, CGS,...) qui rentrent dans la détermination du seuil d'efficacité économique, lié à l'activité pélagique en Pays de la Loire. Pour mieux appréhender cette relation entre la VAD et les coûts de structure, le seuil d'efficacité portuaire est exposé sous la forme d'une représentation graphique.

---

<sup>13</sup> Les débarquements sont simplement définis par le couple de variables  $pQ$  (prix \* Quantité)

Schéma 4 : Le seuil d'efficacité portuaire lié à l'activité pélagique en Pays de la Loire



Source : LEN-CORRAIL, Université de Nantes, 2005

L'axe des abscisses représente la valeur des débarquements (toutes espèces confondues) des pélagiques des Pays de la Loire sur la base des données 2001-2004. L'axe des ordonnées représente la valeur de la VAD et des CGS de l'ensemble de la filière portuaire générés à partir de l'exhaustivité de l'activité des chalutiers pélagiques des Pays de la Loire. Le croisement des deux courbes aboutit au seuil d'efficacité portuaire lié à l'activité pélagique en Pays de la Loire. A droite de ce point, le port se trouve en situation d'efficacité : la VAD générée est supérieure aux coûts dépensés. A gauche, le port est en situation d'inefficacité.

Les points 1 et 2 déterminent les situations envisagées en 2005 et 2006 (option 3). Ils représentent la VAD et la valeur des débarquements attendus en fonction des diverses options. **Il apparaît au final que les hypothèses « à priori » optimistes de l'option 3 (report de pêcherie au pélagique et reconversion partielle au chalutage de fond) ne permettent pas d'atteindre le seuil minimal d'efficacité portuaire lié à l'activité pélagique en Pays de la Loire et, posent donc, le problème de la durabilité des équilibres portuaires concernés.**

## CONCLUSION D'ETAPE

L'étude de l'activité de la pêche à l'anchois conduit à souligner plusieurs caractéristiques spécifiques à cette pêcherie, notamment en pays de la Loire :

- la saisonnalité très marquée qui impose de mener une analyse comptable et économique trimestrielle ;
- l'anchois pèse de 20% du CA au trimestre 1 à plus de 80% aux trimestres 3 et 4 ;
- bars, chinchards, voire sardines, merlus sont des espèces complémentaires ;
- les répartitions trimestrielles des charges différentes de celles en terme de CA conduit à des résultats trimestriels en terme de EBE encore plus marqués par la saisonnalité, d'où des impacts en terme de salaire ou de résultat d'exploitation divers pour les facteurs de production ;
- la fermeture de la pêcherie engendre des conséquences économiques et sociales fortes, en particulier une fermeture sur le second semestre ;
- l'hypothèse d'un report aux trimestres 3 et 4 s'apparente à une reconversion totale d'activité.

L'analyse des éventuels reports sur d'autres pêcheries montrent des limites dues :

- à la saisonnalité des espèces éventuelles mais peu nombreuses : merlu, merlan, bar, germon essentiellement ;
- à la fragilité de certains stocks déjà très surveillés ou décriés : merlu et bar en particulier ;
- à l'engorgement des marchés à l'image du germon, et qui provoque alors des effets co-latéraux négatifs sur des populations de marins pêcheurs non liées à l'activité de l'anchois et des difficultés aux OP concernées ;

Les reconversions sur le métier de chalutage de fond, seul réellement compatible avec les outils détenus, montrent aussi des limites importantes :

- l'engagement dans ce nouveau métier détériore momentanément les résultats (chute de salaire et d'EBE) et la rentabilité d'exploitation ;
- l'investissement élevé nécessaire à la reconversion pénalise la rentabilité financière et fragilise davantage ces entreprises de pêche ;
- le report sur des pêcheries d'espèces de fond déjà très encadrées par des plans de gestion (langoustines, soles), ou dont la demande ne paraît pas très vive (la seiche).

N'oublions pas cependant que la réalisation de ces projections s'appuie sur des hypothèses optimistes, ce qui ne fait qu'accroître les limites déjà suggérées de telles stratégies.

L'analyse de la chaîne de la valeur ajoutée créée par la pêcherie d'anchois montre la perte économique importante que représente la fermeture de cette pêcherie. De même, l'étude des effets sociaux souligne aussi l'impact non négligeable en terme d'emplois directs et indirects que provoque pour les zones littorales la fermeture. Cette dernière contribue aussi à la détérioration des seuils d'efficacité portuaire, aggravant ainsi la fragilité des ensembles portuaires, éléments structurants indispensables à l'aménagement équilibré des littoraux.

Au-delà de ces éléments, la voie d'une fermeture partielle permettant aux effets-prix, qui apparaissent forts sur cette espèce, n'a pas été explorée. Les prix de vente de l'anchois capturé en zone 7 en septembre et vendu autour des 12-15 euros le kg (soit 3 fois le prix traditionnel) montre qu'une division par 3, voire 4, du quota habituel aurait peut-être pu constituer solution sans affecter les entreprises de pêche et les pêcheurs d'anchois, et l'ensemble des acteurs de la filière.

**Ces éléments constituent des nuances à l'analyse aujourd'hui présentée par Bruxelles pour justifier la fermeture prolongée de la pêcherie d'anchois. En particulier, sur le plan socioéconomique, l'argumentation économique présentée dans l'avis du sous-groupe de travail « anchois » de juillet 2005 mérite d'être largement complétée, voire amendée.**

**A Nantes le 19 octobre 2005**